

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 868 accordant une permission de quinze jours à M. Treuvey (André).

n° 868

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1<sup>er</sup> septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1944

**Vu** le contrat en date du 19 août 1949 portant engagement de M. Treuvey (André) en qualité de chef mécanicien de 2<sup>e</sup> classe PTE

**Vu** la demande de permission d'absence formulée par M. Treuvey (André), le 25 août 1950

**Vu** l'avis favorable du directeur des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Une permission d'absence de quinze jours, à solde entière, est accordée à M. Treuvey (André), chef mécanicien en service aux travaux publics. Art. 2, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon**